Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Rabiaa I 1443
27 Octobre 2021

N° 98

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2384**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2384**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2387**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2389**
Homologation de résolutions **2390**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2390**
Avis aux créanciers..... **2394**
Convocations
Sociétés anonymes **2394**
Autres sociétés **2398**
Divers
Avis au public..... **2398**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

- Raison sociale : A C F C

- Adresse : Sidi Boulbaba 6012 Gabès Sud - Gabès

- Inscrit au registre national des entreprises N° : A2231 0232019

- Identifiant Unique : 1478092D

- Date de début d'activité : 4/10/2016

- Activité principale : Formation continue

- Nom et Prénom : Mabrouk Sghaier

- Carte d'identité : 03221880

- Adresse : Cité Tarek Ibnou Ziad Alfarajin Chneni 6014 Gabès Sud - Gabès.

2021R02609SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

La Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 Dinars

Divisé en 1.400.000 d'actions nominatives de 5 Dinars chacune entièrement libérées

Siège social : 8, Rue 8601 - Zone Industrielle Charguia I

ID : 02404B

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01 octobre 2021 enregistré à la recette des finances de Charguia le 12 octobre 2021 sous le numéro 21708418 Quittance n°97517, dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises «RNE» le 20 octobre 2021 sous le n°2021101517 il a été décidé :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020;

5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement du mandat de l'Administrateur la société «FLOWER» et ce pour une période de 3 ans s'achevant avec la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

2021R02592SANB2

Publication - Réduction de capital social

Conformément à l'article 309 du code des sociétés commerciales

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN

Société anonyme

Au capital de 20.000.000 Dinars

Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord 1053 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis en date du 13/10/2021 sous le n° 21706452 et quittance n°8376, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 21 octobre 2021 sous le n°AC011482021, il a été décidé ce qui suit :

Sous les conditions suspensives de l'obtention de l'agrément visé à l'article 14 du Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance et l'adoption de la deuxième résolution relative à l'augmentation du capital, la réduction du capital social par voie de diminution du nombre des actions et l'annulation subséquente de 20 millions actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune par absorption de vingt millions de dinars des pertes sociales inscrites dans le compte «résultats reportés». L'augmentation du capital de trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3.750.315 D) dinars pour le porter de zéro dinar (0 D) à trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3.750.315 D) dinars.

2021R02597SANB2

Approbation des comptes de la société et renouvellement du mandat d'un administrateur

Société des Minoteries et des Industries Diverses

«SMID»

Société anonyme

Siège social : Zone Industrielle Mégrine Coteaux 2033 Ben Arous

Registre de commerce : Ben Arous B172901997

Matricule Fiscal : 437 436Z/P/M/000

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société réunie le 30 juin 2021, lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16 septembre 2021 sous le n°21703996 et déposé en un exemplaire au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 20 septembre 2021, sous le n°202192379, il a été décidé d'approuver les comptes de la société de l'exercice 2020, d'affecter le résultat et de renouveler le mandat de Melle Mariem Jomaâ en qualité d'administrateur de la Société pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemble générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

2021R02601SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE SATER SOLAR

Société anonyme

Capital social : 392.600 Dinars

Siège social : Avenue Majida Boulila Immeuble Zaphir - Sfax - Tunisie

MF : 1008279Z

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Janvier 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 30 septembre 2021, Quittance n°M005674, Enregistrement n°21505297, il a été

décidé une augmentation de capital en numéraires de 60. 000 DT avec une prime d'émission globale de 345 000 DT pour être porté de 392 600 DT à 452 600 DT par la création de 6 000 Actions nouvelles nominatives de 10 DT l'une à souscrire en numéraires et à libérer intégralement à la souscription.

La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à la société NUTRISUD et sera libérer par compensation de créance certaine liquide et exigible.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires au profit de la société NUTRISUD.

La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 Janvier 2021 a donné tous pouvoirs à M. Mohamed Masmoudi pour faire la déclaration de souscription auprès de Madame le Receveur de l'Enregistrement des actes de sociétés à Sfax et pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 11/10/2021 sous le n°AC081442021.

2021X01205SANB2

HAIFA POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Société anonyme

Au capital de 4.207.500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Busines city, Bloc B, Bureau 4.3, Centre Urbain Nord, Tunis

I.U : 1605717B

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire datée du 02 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Charguia le 14/10/2021 sous le n°21708545, quittance n°M98452, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité des voix :

Première résolution :

L'Assemblée générale approuve les procédures et les délais de convocation à l'AGE.

Deuxième résolution :

l'AGE, après avoir entendu l'exposé du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et le constat des différentes tranches d'augmentation réalisées et clôturées, le montant global souscrit et libéré conformément aux différentes étapes d'augmentation est de 4.493.500 dinars. En conséquence, l'AGE décide de limiter et de fixer l'augmentation du capital au montant souscrit et libéré, soit 4.493.500 dinars.

Le capital social après augmentation est ainsi fixé à 4.493.500 dinars, divisé en 449.350 actions de 10 dinars chacune pour 47 actionnaires.

Troisième résolution :

L'assemblée générale, après avoir fixé le capital à 4.493.500 dinars, décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 - capital social (amendé) :

Le capital social de société est fixé à quatre millions quatre cent quatre vingt treize mille cinq cent (4.493.500) dinars, répartis en quatre cent quarante-neuf mille trois cent cinquante (449.350) actions, de valeur nominale de dix (10) dinars chacune, totalement libérées.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale après avoir discuté le changement à opérer sur l'objet de la société, décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 (amendé) :

La société HDI a pour objet social la gestion et l'exploitation touristique à travers :

- Le développement de projets d'investissement touristiques éco-responsables, innovants, attractifs et créateurs de valeur.

- La réalisation de tous les travaux relatifs à l'aménagement et la mise en valeur des zones devant accueillir les projets touristiques

- L'identification des outils de financement et la promotion des projets auprès des Investisseurs et des partenaires potentiels

- La réalisation des projets d'investissement touristiques et l'édification des constructions et des équipements dans les zones devant accueillir les projets

- La participation, par tous moyens, directement ou indirectement, à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à l'activité de la société ou à tous objets similaires ou connexes.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale après avoir discuté la stratégie de la société et sa mission et vision, a décidé d'ajouter un article aux statuts fixant la mission et la vision de la société, et de l'arrêter comme suit :

Article 5 bis - vision et mission (nouveau) :

HDI a pour ambition d'avoir un Impact socio-économique durable, via le développement de projets éco-responsables, innovants, attractifs et créateurs de valeur, et à leur tête le projet le Costa Coralis» qui se veut être un projet urbain, touristique innovant et intégré à Tabarka, attractif pour les investisseurs et les visiteurs, et réelle locomotive pour le développement durable de la région.

Le présent article ne peut être abandonné, modifié ou amendé qu'avec l'approbation d'une majorité des trois-quarts (3/4) des voix des actionnaires de la société.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier le point 26 (avant-dernier point) de l'article 23 et le point 9 de l'article 40 des statuts comme suit :

Article 23 - point 26 (amendé) :

Les statuts peuvent être modifiés dans le sens de la mise en conformité avec la réglementation en vigueur et ce conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales, à l'exception de l'article 5 bis du premier chapitre, consacré à la vision et mission, qui reste l'exclusivité de l'assemblée générale extraordinaire, laquelle ne peut le modifier qu'avec l'approbation d'une majorité des trois-quarts (3/4) des voix des actionnaires de la société.

Article 40 - pouvoirs des assemblées générales extraordinaires - point 9 (nouveau) :

L'article 5 bis du premier chapitre, consacré à la vision et mission, ne peut être modifié que par une assemblée générale extraordinaire qui se tient en présence d'actionnaires détenant au moins la

moitié du capital, que ce soit sur première, deuxième ou troisième convocation, les décisions devant alors être prises avec une majorité des trois-quarts (3/4) des voix des actionnaires de la société présents ou représentés.

Sixième résolution :

Vu les difficultés rencontrées pour les réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, il a été décidé d'amender les articles 21 et 30 des statuts en prévoyant l'organisation des réunions à distance, et ce comme suit :

Article 21- réunions et délibérations du Conseil :

Troisième paragraphe (amendé)

Le Conseil d'administration peut, s'il y a lieu ou en cas de nécessité, convoquer le conseil pour des réunions à distance.

Article 30 - convocation des assemblées générales : troisième paragraphe (nouveau)

Les assemblées générales peuvent être convoquées, s'il y a lieu ou en cas de nécessité, pour des réunions à distance, conformément aux dispositions qui suivent dans le présent article.

Septième résolution :

La mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur :

Article 30 - convocation des assemblées générales :

Troisième paragraphe (amendé)

Sur première convocation, une assemblée générale, quelle que soit sa classification, ne peut être tenue avant le vingt deuxième jour qui suit la date de convocation.

Quatrième paragraphe (amendé)

Ces différentes assemblées sont convoquées par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans le journal officiel du Registre National des Entreprises, dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Article 47 - formalités de constitution :

Troisième point (amendé)

Que la société soit inscrite au Registre National des Entreprises.

Huitième résolution :

Vu la décision du conseil d'administration pour le changement du siège social de la société, l'article 5 relatif au siège social est amendé comme suit :

Article 5 bis - siège social (nouveau) :

Le siège social de la société est fixé au centre Urbain Nord, Immeuble Mirmar, entrée B, bureau 4.3, 1003 Tunis.

Neuvième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

2021402569SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE TUNISO FRANCAISE DE PRODUCTION-TF PROD

SARL

M.F : 0980848WAM000

29, Rue du tissage Z.I Ksar Said - Manouba

TF PROD

Société à responsabilité limitée, totalement exportatrice

Au capital de 200.000 DT

Siège social : 29, Rue du tissage Z.I Ksar Said Manouba

RNE : 0980848W

MF : 0980848 W/A/M000

1- Suivant le P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2021 enregistré à la recette des finances 1er bureau - Tunis en date du 7 juin 2021 sous le n°21803558, quittance n°M04872, les associés ont décidé en application de l'article 9 des statuts, la cession des parts sociales détenues par la société LEMONBAY qui s'élèvent à 1.000 parts d'une valeur nominale de 100.000 DT au profit d'un nouveau associé : la société BATAILLEUR IV Sarl au capital de 12 000 Euro, située au n°1 rue Aristide BRIAND 1263 - Luxembourg, immatriculée au registre de commerce sous le n°B246923, représentée par Monsieur Victor Nani Boublil 2- Suivant le P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 juin 2021 enregistré le 7 juin 2021 à la recette des finances 1er bureau - Tunis sous le n°21803560, quittance n°M04874, les associés ont approuvé la cession des parts sociales détenues par la société LEMONBAY Sarl au profit de la société BATAILLEUR IV Sarl et par conséquent ont décidé de modifier les articles 5 et 6 des statuts de diviser le capital social de la société de deux cent mille dinars(200.000) en deux (2000) mille parts sociales réparties entre les associés comme suit : Monsieur Chékib Nouira : 1 000 parts.

Des exemplaires des deux P.V ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 22 juin 2021 sous le n°2021148500.

2021T00983SRLB2

Société Tunisiens pour le Commerce «SETCO»

Société responsable limitée

Capital social : 400.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Mégrine Coteaux - Ben Arous

Matricule Fiscal : 1056631 N

RC Ben Arous : N°B0243662008

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 6 juillet 2021, lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Megrine le 9 septembre 2021 sous le n° 21703868 et déposé en deux exemplaires au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 17 septembre 2021, sous le n°202191650, il a été décidé d'approuver les comptes de la Société de l'exercice 2020, d'affecter le résultat et de renouveler le mandat de Mr Moncef Bousanougua Zammouri en qualité de commissaire aux comptes pour une nouvelle période de trois ans 2021 ; 2022 et 2023.

2021R02600SRLB2

Société Car TOLE

Matricule Fiscal : 0769577G

RNE : 0769577G

SARL

En vertu du PV de l'AGE tenue le 15 Août 2019 enregistré à la recette des finances le 8 octobre 2019, quittance n°98989 enregistrement n°19804771 reçu de RNE n°202190606, PV de l'AGE tenue le 15 Août 2019 enregistré à la recette des finances le 12 avril 2021, quittance n°39542 enregistrement n°21503121 reçu de RNE n°2021519014 il a été décidé ce qui suit :

1- Transfert de siège social au 19 Rue de l'usine ZI CHARGUIA II

2- Adopter un nouvel objet social, à savoir «Tôlerie Générale et peinture des voitures»

3-Adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de 01/05/2021 «Car Tôle. SARL»

4- Augmenter le capital de la société à 48.000DT

5- Pouvoirs pour les formalités.

2021402565SRLB2

SE BORDNETZE TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 27.785.000 Dinars

Zone Industrielle El Irtyah - Bellarigia - 8117 Jendouba

I.U : 10683361Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9/9/2020 enregistré à la recette des finances Rue d'Alger, Jendouba le 15/12/2020 sous Qn°M041158 En°20801964 & Suivant un acte de cession de parts sociales du 9/9/2020 enregistré à la Recette des finances Rue d'Alger, Jendouba le 6/8/2021 sous Qn°M028820 En°21701396

Les associés approuvent la cession de parts sociales.

Les associés approuvent les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés.

Dont un exemplaire du P.V et de l'acte de cession ont été déposés au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°1068336/Y en date du 13/9/2021.

2021402566SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Compte tenu du contrat signé le 21 et 28/9/2021 et enregistré à la recette des finances Ariana le 8/10/2021 sous le numéro 21205104, numéro de quittance M090765, SOCIETE PLATINUIM CERAM matricule fiscal 1537963H/A/M/000 a vendu tout le fonds de commerce constitué dans le local situé au 54 avenue Abou El Kacem Chebi Ariana pour l'exploiter pour vendre des produits céramique et sanitaires à Messieurs Faycel Othmani et Saleh Esliti. Les oppositions seront acceptées dans le local ci-dessus mentionné chez Monsieur Faycel Othmani et Saleh Esliti, dans un délai de 20 jours de la publication de l'annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens le Quotidien et Echourouk le 22/10/2021.

2021T00981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 4/10/2021 enregistré à la recette des finances à Grombalia sous enregistrement n°21204347, quittance n°M064540, Mlle Yessmine Agrbi, C.I.N n°09882827, M.F et R.N.E 1724170A et sa sœur Syrine Agrbi demeurant à Cité Romana n°5 Grombalia ont vendu à Mme Sadika Daoued, C.I.N n°05103171 demeurant à Rue Kitaba Dar Chaabène Fehri Nabeul, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à Av Farhat Hached en face agence UIB, d'un prix global de Vingt Mille dinars (20.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, Avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R. T.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "La Presse" et "Essahafa" du 20/10/2021.

2021R02589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sliman le 4/02/2020 quittance n° M006720, enregistrement 00261. Mme Rim Ben Abdelkader Dalaji a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente fruits secs sis 75 rue d'Egypte Sliman Eriadh 8020 Sliman Nabeul à Mr Mohamed Ben Mabrouk Dalji.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 3/10/2021.

2021R02591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 28/9/2021 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/9/2021, n° d'enregistrement 2105682, quittance M076919, Sté "Naziha" représentée par Mr Atef Ben Hlila titulaire de la CIN 08314453 délivrée le 22/11/2016 a vendu à Mr Mokhtar Soussi titulaire de la CIN n°07264561 délivrée le 20/7/2011. Tout le fonds de commerce sis n°59 boulevard environnement l'Aouina 2045, exploité pour tout commerce.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT et ce entre les mains de Maître Mohamed Ben Smida sis 66 boulevard beb bnet Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 15/10/2021.

2021R02594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 12/10/2021 sous n°21204429 quittance n°M095198, Asma Chatti a vendu à Belgacem Ghanem la totalité du fonds de commerce destiné pour tous commerces sauf restaurant et pâtisserie avec tous les éléments corporels et incorporels sis à 84 rue Taieb Azzabi Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ati Nabil Avocat, sis à 97 avenue du Koweït 3ème étage Hammamet, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal "la presse" le 22/10/2021.

2021R02595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte seing privé du 11/10/2021, enregistré à la recette des finances av. Taieb Elmhiri Nabeul du 11/10/2021 (n° de quittance M065012, n° d'enregistrement 21104253) M Mahmoud Ben Chedhly Iben Romdhane (cin 064221167) a vendu à Mme. Faouzia Bent Mohamed Etouhami Challouf (cin 01831303), la totalité du fonds de commerce (tout commerce) sis à 3 rue Atatürk Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur au siège du fonds dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/10/2021.

2021R02599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing, privé en date du 30/9/2021, enregistré à la recette des finances de Rass edjball Bizerte le 01/10/2021 le n°21202667 quittance n°M053792.

Sté «M.B.M» titulaire de l'identifiant fiscal 1311513/j en la personne de son représentant légal Mm Mariem Attia titulaire de la carte d'identité nationale n°08385894 a vendu à Mr Sofien Ounissi titulaire de la carte d'identité nationale n°08603322, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de produit de fer, de peinture et de verre son siège social rass edjbal Bizerte 7070.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'avocat Jamai Faissal à son adresse Avenue Salah Ben Youssef immeuble Ben Youness Djerba Midoun Médenine, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Publier dans le journal le Quotidien le 13 octobre 2021.

2021R02608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 7/10/2021 signé le 7/10/2021 et enregistré à la recette des finances avenue Mhamed Maarouf à Sousse le 8/10/2021 sous le n°21202126, reçu n°M065849, Mr Mounir Ben Neji El Abed, de nationalité tunisienne, domicilié à rue Sidi Abar n°51 à M'saken, titulaire d'une CIN n°05527583, travailleur à l'étranger, titulaire d'une carte d'identification fiscale n°000/C/A/1424046/C, a vendu à Mr Khemais Ben Hmaied Trabelsi, de nationalité tunisienne, domicilié à 19 rue n°100 Cité Tourki à Sousse, titulaire d'une CIN n°02819474, le fonds de commerce de «CAFE», exploité au local sis à l'immeuble «El Abed» l'angle de rue Bechir Sfar et rue 22 Janvier 1952 à Sousse sous le nom «Le Massilia», avec tous ses éléments incorporels ainsi que le matériel.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Mr Khemais Ben Hmaied Trabelsi au café exploité au local sis à l'immeuble «El Abed» à l'angle de rue Bechir Sfar et rue 22 Janvier 1952 à Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Alchourouk» n°11002 du 20/10/2021 et «Le Quotidien» n°6319 du 20/10/2021.

2021S01139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 20/9/2021 et enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 22/9/2021 sous le n°21201760. Mr Haithem B. Belgacem Dhifaoui titulaire de la CIN n°09315968 a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Achref B. Ridha B. Abdallah Mosali titulaire de C.I.N. n°06976526 avec tous ses éléments matériels et Immatériels existant à rue ettaoufik n°33 à la cité Erriadh Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Monsieur Achref B. Abdallah Mosali à rue Bir Fredj n°65 Moknine - Monastir dans les vingt jours qui suit la publication de cette annonce au JORT.

2021S01140FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte officiel en date du 4/8/2021 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 9/9/2021 quittance M009325, les héritiers de Mr. Mohamed Ben Abdeltif Ben Hloua : Mohamed Hédi Ben Hloua, Kaouther Ben Hloua, Nedra Ben Hloua, ont donné à Imed Ben Hloua toutes leurs parts indivises de la totalité de leurs fonds de commerce exploité à la vente des antiquités et cadeaux et vêtements traditionnels sise à 115 avenue Habib Bourguiba Cité Al ansar Kairouan loué de la municipalité de Kairouan.

Toutes oppositions se fera entre les mains de Mr Imed Ben Hloua 115 avenue Habib Bourguiba Kairouan dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 15/10/2021.

2021S01144FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation en date du 15/10/2021 enregistré à Hammam Sousse le 19/10/2021 quittance n°M076344 Monsieur Saleh Chamsi demeurant à rue Mohamed Kantaoui hammam Sousse a donné sous toutes les garanties de fait et de droit à son frère Monsieur Wissem Chamsi demeurant à rue Mohamed Kantaoui hammam Sousse la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à av Mokhtar Latiri route de la plage Hammam Sousse et exploité dans la vente de l'électroménager

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de M. Wissem Chamsi à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la Parution du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal Echourouk le 22/10/2021.

2021S01150FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 27/8/2021 et enregistré à la recette des finances rue Mouhamed Maarouf Sousse le 25/9/2021 sous le n°M062302 et quittance n°21201957 Mr Mohamed Ali Ben Hédi Sboui CIN 08433576 a vendu à Abdeslam Ben Mouhamed Jileni Masoud CIN 08258529 tout le fonds de commerce rue Chakib Arselen Sfaya utilisée comme restaurant et salon.

Les appositions seront acceptées durant vingt jours (20) à partir de la date d'insertion de cet avis au J.O.R.T et devrant être adressées au nom de Maître Raouf el Gedri rue 3 Août Trocadéro 4000 sousse.

2021S01153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Halik El Oued le 21/10/2021 quittance n°M082600 enregistrement n°21206219, la société BUSINESS CLASS représentée par sa gérante Mme Maroua Hadhaiiri Titulaire de la CIN n°09921683 a vendu un fonds de commerce destiné à la vente du prêt à porter au local sis à 76 rue Khaled Ibn El Walid Laouina Tunis - à Mme. Faten Bent Abdejlil Lahmar Titulaire de la CIN n° 08289020 qui représente copie Express - Elwahat en sa qualité de Gérante.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de maître Aicha Laroussi sis au 7 rue Chatt Eroumen résidence Espace Tunis Bloc A 2ème Etage Bureau n°5 Montplaisir -Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 23 octobre 2021.

2021402570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de rue d'Autriche sous le n°21204263, Monsieur Mabrouk Jani a cédé à

Monsieur Chafik Jelassi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Aouina auprès de la cathédrale. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Chafik Jelassi demeurant à rue 04 Avril oued mlize Jendouba, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En outre l'acquéreur a publié la vente dans un quotidien le 22/10/2021.

2021402573FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Mongi Fekih - 5 rue Benghazi Lafayette Tunis, dont la signature légalisée à la municipalité de Gollaa - sous le numéro 2711/2712 du 8/9/2021 - enregistrée à la recette des finances de Douz en date du 6/10/2021 sous le numéro M029280, reçu numéro 1301966 - il a été loué le fonds de commerce aménagé pour la vente de repas léger et pâtisserie sis à Douz- Kebili contenant clientèles réputation et matériels et ce du propriétaire Mr Abderrahim Ben Aoun titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03319986 du 11/10/2017 à Mr Elyes Ben Aoun - titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04903438 du 23/4/2009 - pour une durée de deux ans commençant le 01/9/2021 jusqu'au 01/9/2023.

2021T00984FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Mégrine le 19/10/2021 n° de reçu M059180 n° d'enregistrement 21304574.

M Tawfik Ben Kmayes Ben Mohamed Rwini a loué à madame Hanen Bent Manoubi Ben Mohamed Elhatab le fonds de commerce dans le cadre de gérance libre avec tous ses éléments matériels et moraux exploité comme cafétéria nommée «café Mayorka» situé à rue El Arbi Zarrouk Mégrine pour une durée de 2 ans renouvelables à partir du 01/10/2021 jusqu'au 30/9/2023.

2021T00986FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 14/10/2021, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse - Sousse le 21/10/2021, (reçu n°76360, enregistrement n°21305028) Mr Souhaib Bouaziz, CIN 09293631, a loué la totalité du fonds de commerce sis Rue Jamel Abdennacer Hammam Sousse - Sousse, destiné pour la vente des produits d'Alimentations générales, à Monsieur Wanes Chahdoura CIN 05597961.

Les oppositions s'effectuent entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce sis à Rue Jamel Abdennacer Hammam Sousse - Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2021S01141FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Médina et histoire

Siège social : Av. Habib Bourguiba Medjez El beb.

L'association Vise à :

1) Contribuer à la protection du tissu urbain

2) Contribuer à la protection du patrimoine

3) Travailler à la réalisation d'actions culturelles qui préserve et valorise la mémoire de la ville Medjez el beb.

Les membres de l'association :

1) Président : Mr. Nizar Betis Landoulsi

2) Trésorier : Mr. Mahdi el Gharbi

3) Secrétaire générale : Mme Faten Toujeni.

2021R02603APSF1

Constitution d'un Syndicat des Résidents

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des résidents de Jinan Al-Azordi Boumhal le 22 novembre 2020, et enregistré à la recette des finances le 4 octobre 2021, numéro 270260, quittance M045562, il a été décidé de constituer un syndicat des résidents

Appellation Syndicat des Résidents Jinan Al-Azordi Boumhal.

Adresse Chela Boumhal

Membres :

Président : Ikbel Ben Mefteh

Secrétaire Général : Imed Miledi.

2021R02607APSF1

Constitution d'un syndic

Par PV de l'assemblée générale du 3 août 2021, enregistré le 01 septembre 2021 à la recette des finances à Ben Arous sous le n°1962, quittance n°5263 et selon la décision d'approbation de la municipalité Mnihla en date du 6 octobre 2021 sous le n° 4066, le syndicat des copropriétaires de la résidence Elysée, sis Jardins Menzah 2, Mnihla, Ariana, 2094, est constitué. Le bureau du syndic est composé de messieurs :

Karim Ben Hamed : Président

Ahmed Bchatnia : Trésorier

Mohamed Kallel : Membre.

2021402561APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : La pêcherie nous unit

Siège : 22 Avenue 14 Janvier La pêcherie Bizerte 7011.

Objectifs :

- Contribuer au développement durable et promouvoir la zone de la pêcherie

- Contribuer à la préservation de l'environnement et le développement communautaire.

- Etablir des relations avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Président : Makram Touzri

Secrétaire générale : Monia Jawadi

Trésorière : Najoua Kaabi

Membre : Khaled Hedhli.

2021402571APSF1

Homologation de résolutions

Nomination du bureau du syndic résidence «LES LAURIES»

Jardins de Carthage

Désignation du nouveau bureau du syndic composé de :

Mme Chahrazed Toujeni : Présidente

Mme Ikram Bradii : Membre

Mme Leila Louati : Membre

Mme Ilhem Ben Moussa : Membre

Suite à l'assemblée générale du 28 Août 2021, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de la goulette le 02 septembre 2021 sous le n°666, quittance n°69370 et approuvé par la municipalité du Kram le 28 septembre 2021 sous le n°1577.

2021R02605APSF2

Le syndicat des propriétaires de la résidence de Khadija route al-ain km 2 Alia Sfax

Suivant procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2021, enregistré à la recette des finances le 20 octobre 2021 sous le numéro 21805654, quittance M006057, il a été décidé de répartir les tâches.

Comme suit :

- Mme Sameh Alamous : Présidente du syndicat
- Mr Mohamed Ali Al Milady : Trésorier
- Mr Nabil Ammar : Membre
- Mme Imen Chtouro : Membre.

2021X01201APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard Beb Bnet Tunis

Tel/Fax : 71 563 230

Tel Mobile : 98 342 627

Matricule Fiscal : 000/P/A/723926/K

La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, société anonyme RC N°B120262001 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à la Rue de L'île Rhodes immeuble L'ATRIUM - Bureau n°14-les Jardins du Lac Les Berges du Lac II - Tunis propose de mettre en vente à la barre du tribunal de première instance de Kasserine et ce lundi vingt neuf novembre 2021 (29/11/2021) à 9h du matin la propriété dénommée «Usine du Savon» objet du titre foncier n°9929 Kasserine, d'une superficie de 1131 m². C'est un terrain bâti contenant une vaste construction principale basée sur des poutres et un escalier menant à une terrasse et une autre petite construction contenant les toilettes. Le bâtiment était une usine de savon qui ne fonctionne plus actuellement et se situant à Rue Monji Slim, Ezzouhour, Kasserine.la mise à prix est portée à cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt dinars (189.480.000 d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat et après consignation tiers de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur de la région. La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Kasserine.

2021T00982VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 24/11/2021 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du terrain ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Les débiteurs saisis : 1/ Monsieur Adel Kooli, demeurant à Avenue Haj Ali Soua Ksar Hellal Monastir, CIN n°04170066 (en sa qualité d'emprunteur).

2/ Madame Imen Bent Moncef Slim, mariée à Adel Kooli, demeurant à l'Avenue Haj Ali Soua ou Rue Ismail Bouine cité Erriadh 1, Ksar Hellal - Monastir, CIN n°06823472, mariée au débiteur au régime de communauté des biens.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : l'ensemble du TF 86539 Monastir dénommé «seif» composé de la parcelle 1, d'une superficie de 440 m² situé à Ksar Helal gouvernorat Monastir.

Il s'agit d'une villa moderne type jumelé située à la cité erriadh 1 Ksar Helal Rue Ismail Bouine délimitée à l'Est par Chaouch Mounir, à l'Ouest par Fantar Rachida, au Nord par Douss Hassen et au sud voie publique. La villa se compose : 1/ D'un rez-de-chaussée comportant un grand salon donnant sur la porte d'entrée couverte de marbre de thela type Impérial et servie des escaliers à droite donnant sur un premier étage, une cuisine, des toilettes. Les murs en faïence et le sol marbré, les fenêtres en aluminium, les portes en bois de bonne qualité. 2/ Un premier étage composé d'un salon donnant sur un balcon et ouvrant aux trois chambres à coucher dont une dotée d'une salle de bain, une salle de bain. 3/ Un espace extérieur entourant la maison dont une partie gazonné, et un garage pour 2 voitures doté d'une porte automatique de bonne qualité et des toilettes externes

Mise à prix : Cinq cent soixante quatre milles et deux cent quarante dinars (564.240.000 DT).

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères. Il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2021S01142VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 24/11/2021 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du terrain ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Monsieur Fethi Garci, demeurant à Rue Abou Alaa Al Maari n°12 - Jemmel - Monastir, CIN n°04158557 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du bien mis en vente :

- Madame Hbiba Bent Taher Alouen, demeurant à Rue Abou Alaa Al Maari n°12-Jemmel- Monastir, CIN n°06156296.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : Tout l'immeuble résidentiel composé d'un rez-de-chaussée et deux étages, situé à l'avenue des martyrs en face de la salle couverte de Jemmal :

Le rez-de-chaussée comprend deux ateliers (menuiserie et forgerie) il s'étend sur une surface couverte de 720 m².

Le premier étage se composant de 7 appartements séparés par des couloirs non couverts, chaque appartement se compose de chambres, un salon, hall, cuisine, salle de bain et une véranda avec les autres dépendances. Cet étage s'étend sur une superficie de 650 m².

Un deuxième étage se composant de 7 appartements séparés par des couloirs non couverts, chaque appartement se compose de chambres, un salon, hall, cuisine, salle de bain et une véranda avec les autres dépendances. Cet étage s'étend sur une superficie de 650 m².

L'immeuble est délimité : à l'est une avenue de 12 m, à l'ouest Nebba Dalila; au nord Abdelwahed, au sud avenue des martyrs.

Mise à prix : Neuf cent trente six milles dinars (936.000.000 DT).

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2021S01143VEPA1

Vente sur folle enchère - saisie exécution immobilière

Maître Sami Elleuch

Chambre des ventes immobilières

Tribunal de première instance de Sfax

N°5512 audience du 22/11/2021

Le poursuivant : Hasan Fakhfakh, demeurant à la route de Tunis km 8 Sakiet Ezzit, CIN 01282301, ayant élu domicile chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B4 - 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Les saisis : Nafissa Hakim cin 05337461, Mehrez Fakhfakh cin 01281801; Essaida Fakhfakh 01238614 cin ; Mohamed Fakhfakh cin 01281801, Amal Fakhfakh cin 05242228. Demeurant à la route de Tunis Km 7 Avenue Med V Sakiet Ezzit Sfax.

Les fols enchérisseurs : Mohamed Fakhfakh cin 01281801, Amal Fakhfakh cin 05242228, Mehrez Fakhfakh cin 01281801 - Essaida Fakhfakh cin 01238614 Demeurants à la route de Tunis Km 7 Avenue Med V Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble objet de la saisie :

1- Premier immeuble : La totalité du terrain agricole sis à Bir Chaabaa délégation de Hencha route de Tunis Km 35 sur la droite direction Sfax consistant en une parcelle de verre comprenant 86 pieds d'oliviers de grande taille et productives et 3 emplacements d'oliviers limitée au sud par Chalbi ; à l'est par piste agricole, au nord par Abdallah Chroudi et ouest par oued; la terre est de qualité Aitha.

Mise à prix : 94.600.000 d.

2- Deuxième immeuble : La totalité des trois quarts (3/4) du terrain agricole sis à Bourjerbou entre route Gremda et route de Teniour km 20 Sfax endroit connu Sidi Abdelkafi consistant en une parcelle vierge d'une superficie de 42870, limitée au sud par Emna Chtourou, à l'est par Koubaa, au nord Hédi Trigui et à l'ouest par Habous Sidi Abdelkafi.

Mise à prix : 64.304,000 d.

3- Troisième immeuble : La totalité du terrain agricole objet du TF 139054 Sfax dénommé "mahmoud" sis à 40 km nord -est région Sabkhet Boujmel gouvernorat de Sfax délégation Menzel Chaker; gouvernorat de Sfax consistant en une parcelle de terre agricole d'une superficie de 38223 m² comprenant 84 pieds d'oliviers de grande taille et productifs, limitée au sud par un voisin, à l'est par une piste agricole, au nord et à l'ouest par un voisin.

Mise à prix : 92.400,000 d.

4- Quatrième immeuble : La totalité de l'immeuble agricole objet du titre foncier n°108119 Sfax dénommé «Mahmoud» sis nord- est Sfax route Sidi Abid délégation Sfax et mthalith et actuellement Boujarboue délégation Hencha d'une superficie de 19436 m² et comprenant 38 pieds d'oliviers de grande taille et productifs limitée au sud par Belguith à l'est par Chtourou, à l'ouest par route de Teniour et au nord par Belguith.

Mise à prix : 41.800.000 d.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication sur folle enchère aura lieu le lundi 22 novembre 2021 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignement : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre marhaba B 4 - 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax ou est déposé le cahier des charges.

2021X01200VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M; ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Ahmed Ben Elhouch Zaied (CIN 03570226), demeurant à Hessi Jerbi Zarzis gouvernorat de Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée "Ajil" objet du titre foncier n°10765 Médenine qui consiste en une parcelle de terre (la parcelle n°3 du plan de division du

terrain objet du titre foncier n°742 Médenine) située à la péninsule Sidi Chamakh, à l'ouest d'Al-zawiya d'un côté et de l'autre en bordure de la route intermédiaire n°109 et la Méditerranée, et en bordure de la route menant de la chaussée romaine à Mwensa, d'une superficie d'un hectare (10000 m²), et qui contient :

- Un hôtel de trois étages, dont le rez-de-chaussée est moderne et composé d'un restaurant, un café, un espace de réception le premier et deuxième étage abritent les chambres d'hébergement. Il est aussi aménagé par une grande terrasse, une piscine, un bureau de l'économat, et un bâtiment administratif attenant à l'hôtel.

- Du côté est de la parcelle un bâtiment d'habitation de trois étages suivi d'une terrasse menant à la route principale, et un bâtiment de deux étages.

- Une station de ravitaillement pavée en béton armé comprenant une cafétéria, un atelier de lavage de voitures et une administration.

La propriété donne directement sur la route entre Djerba et Zarzis. Elle est située dans une zone touristique et de services, à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Zarzis.

5- Mise à prix : Deux million neuf cent soixante treize mille quatre cent quatre vingt dinars (2.973.480,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initial de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route Tataouine Médenine le lundi vingt deux novembre deux mille vingt et un (22/11/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01203VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Créancier saisissant : AMEN BANK. S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Société Abichou de produits agricoles, Sarl, I.U. 1021267A, RC n°B2064482007, dont le siège est à l'avenue Farhat Hached Zarzis. 2) Mouldi Ben Mohamed Taher Abichou, cin 05070809, gérant d'une société, demeurant à Sangha Zarzis Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5 éme étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée «Abichou» objet du titre foncier n°31599 Médenine, qui consiste en la parcelle n°108 du plan de division de l'immeuble objet du titre foncier n° 29638 Médenine sise à la délégation Al-Hachem Zarzis Médenine (Zone C). Il s'agit d'une parcelle de terre rectangulaire d'une superficie de 45325 m² dans laquelle il existe 110 grands pieds d'olivier. Elle est limitée des quatre cotés par des épis suite auxquels la parcelle 71 du coté nord, les parcelles 108 et 102 et 109 du coté est, les parcelles 102 et 109 et 105 du coté sud, et les parcelles 116 et 56 du coté ouest.

5- Mise à prix : Trois cent cinquante deux mille dinars (352.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route Tataouine Médenine le lundi vingt neuf novembre deux mille vingt et un (29/11/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01204VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 510047E/A/P/000

Tel : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Vente aux enchères publiques de 2 immeubles immatriculés :

Le 1er dénommé «Maamura 30» objet du Titre Foncier 599944 Nabeul

Et le 2ème dénommé «Faouzia 271» objet du Titre Foncier 599896 Nabeul

Poursuivant : BB BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C : 138811996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Said Ben Maaouia - Commerçant - R.C n°A072879 2008 Nabeul - Titulaire de CIN n° 05101146 - Demeurant : Sidi Abdelmoneem Menzel Temim Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeubles saisis :

Le premier immeuble dénommé «Maamoura 30» objet du Titre Foncier 599944 Nabeul sis à la Délégation de Menzel Temim Gouvernorat Nabeul, constitué de la parcelle n°D71 qui est délimitée du sud par la parcelle n°D72, de l'ouest terrain d'autrui, du nord la parcelle n°D70, propriété de Said Ben Maaouia et de l'est la route régionale n°45; d'une superficie globale de (1ha,63a,50 ca) il s'agit d'une terre agricole d'une forme semi rectangulaire destinée pour les grandes cultures semées en orge. Le terrain est plat et donne directement sur la route régionale n°45.

Le deuxième immeuble dénommé «Faouzia 271» objet du Titre Foncier 599896 Nabeul sis à la Délégation de Menzel Temim Gouvernorat Nabeul; constitué de la parcelle n°D70 qui est délimitée du sud par la parcelle n°71, propriété de Said Ben Maaouia, de l'ouest terrain d'autrui, du nord la parcelle n° D73 et à l'est la route régionale n°45 ; d'une superficie globale de (2ha,18a,90 ca) il s'agit d'une terre agricole d'une forme semi rectangulaire. Le terrain est plat, il est clôturé du coté de la route régionale n° 45 et sur lequel est bâti des bâtiments consistant en une administration à l'entrée coté nord est un hall couvert de structure métallique installée sur des supports métalliques ; ses murs en brique; elle est suivie d'une étable de moutons, couverte de ciment et graviers, ses murs en brique ; son toit en dalle en partie et l'autre partie est couverte par structure métallique des étables d'élevage et d'engraissement de veaux; ses murs en brique, son toit

est en coupole style arabe ; ses portes en fer ; devant elle s'étend à une vaste cour couverte de ciment et de graviers qui mène à un abattoir et une chambre froide suivie d'une 2éme étable pour moutons et chèvres, clôturée par des murs en brique ne dépassant pas l'hauteur de 1.50 m, couverte de structure métallique installée sur des supports métalliques ; les murs extérieurs délimitant le terrain du voisin du coté nord comportent des fenêtres avec fer forgé pour éviter l'entrée des inconnus, il est suivi du coté ouest 2 grands étables (Hangars) réservés pour l'élevage des vaches, leurs murs en brique de hauteur de 4 mètres munis de poteaux en béton et d'autres métalliques pour supporter la structure métallique du toit; il a constaté qu'ils sont fermés par des grandes portes en acier ;les fenêtres de tous les murs sont protégées par du fer forgé. Devant ces 2 Hangars, se trouve des couloirs couverts de structure métallique supportée par des poteaux métalliques, ses murs à l'arrière sont acier ; les fenêtres de tous les murs sont protégées par du fer forgé. Devant ces 2 Hangars, se trouve des couloirs couverts de structure métallique supportée par des poteaux métalliques, ses murs à l'arrière sont de hauteur de 3métres, ses murs d'avant sont de hauteur de 1 mètre; elle est réservée pour les vaches et un autre couloir couvert de structure métallique pour le stockage des aliments de bétail et le reste de la parcelle contient la récolte de foin.

Mise à prix :

Le premier immeuble dénommé «Maamoura 30» objet du Titre Foncier 599944 Nabeul est estimé à quatre cents cinquante sept mille huit cents Dinars (457.800,000 Dinars). La valeur de ses revenus habituels par saison agricole est estimée à (20.000.000 Dinars).

Le deuxième immeuble dénommé «Faouzia 271» objet du titre foncier 599896 Nabeul est estimé à un million cinq cents soixante et un mille deux cents vingt Dinars (1.561.220 ,000 Dinars). La valeur de ses revenus habituels par année est estimée à (200.000.000 Dinars).

Date et lieu de la vente : Mercredi le 24 novembre 2021 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe de Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfakh.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2021402562VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisi immobilière

Après réduction de 40 %

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B17041996 Tunis.

Les partie saisie : Héritiers feu Mohammed Sadok Ben Salem Ben Mohammed El Ajmi Limam décédé le 26 novembre 2018 nommés comme suit :

1) Sa veuve Faouzia Bent Salem Ben Mohammed Ben el Hadj Hassan Ben Othmane El Mili domicilié au 14 rue Sidi Abdelkader Laaounia et possédant 5 parts indivises sur une totalité de 432 parts

2) Sa fille Olfa Bent Mohammed Sadok Limam domicilié au 14 rue Laaounia et possédant 75.6 parts indivises sur une totalité de 432 parts

3) son fils Nizar Ben Mohammed Sadok Limam domicilié au 14 rue Sidi Abdelkader Laaounia et possédant 151.2 parts indivises sur une totalité de 432 parts

4) son fils Mohammed Wassim Ben Mohammed Sadok Limam domicilié au 14 rue Sidi Abdelkader Laaounia et possédant 151.2 parts indivises sur une totalité de 432 parts. Tous caution hypothécaire de la débitrice principale la société THE BIG GARAGE.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, 1 Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal matricule fiscal 797021/F.

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble dénommé rahama objet du titre foncier n°79022 Tunis se situant à la région de Laaouina 14 rue Sidi Abdelkader gouvernorat de Tunis et est constitué par une habitation comprenant un rez-de-chaussée et un étage supérieur. La superficie de tout l'immeuble est de 432 mètres carrés.

La construction est composée d'un rez-de-chaussée comprenant deux habitations et un parking et cet étage est couvert de marbres de thala, les murs de la cuisine et les toilettes sont recouverts de céramiques et la terre de parterre. Son état est excellent et bien entretenu, on trouve également une place de parking et une terrasse couverte, la superficie de la première habitation est de 94 mètres carrés et c'est la partie collée au premier édifice sur son coté gauche à partir de son entrée gauche et ayant une porte qui donne directement à la rue et elle est indépendante de tout l'immeuble.

Sachant que l'expert a inséré dans son rapport un plan n°1 concernant le rez-de-chaussée dont il a bien expliqué le contenu des deux habitations. La superficie de la deuxième habitation est 174 mètres carrés et c'est la villa elle-même, la superficie de l'étage supérieur est de 170 mètres carrées et est constitué d'une habitation son parterre est couvert de marbre thala ses vitres sont en aluminium. Les murs de la cuisine, les toilettes sont recouverts de céramiques et la terre de parterre. Son état est excellent.

- L'expert a inséré également un plan n°2 relatif à l'étage supérieur et dont il a bien détaillé le contenu de cet étage. La description du bien immobilier objet de la vente a été faite part l'expert Chokri Bouni selon son rapport en date du 22/11/2020 et ajusté par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis le 29/12/2020 en vertu de l'ordonnance sur requête n°58052 du 16/7/2020.

Mise à prix : Après réduction de 40% la mise à prix a été fixée à six cent cinquante huit mille et trois cent quatre vingt dinars (658.380, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux arrêtés lors de l'audience du 28/9/2021 de l'ordre de 5.021,888.D outres les frais complémentaire qui vont être estimés par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis de lors de l'audience du 23/11/2021.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 23 novembre 2021 (23/11/2021) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant al au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2021402563VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Neila Charchour CIN 00374032 demeurant cabinet Maître Slama, Avocat près la cour de cassation, 72 avenue Habib Bourguiba, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour d 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : L'immeuble objet du titre foncier n°85641 Ariana dénommé «Neila» sis à Chotrana, Ariana d'une superficie au sol de 3709 m² consistant en un terrain sur lequel est construit une villa d'une superficie couverte de 320 m² et d'un Studio d'une superficie couverte 150m2 et une piscine, alimentée en eau électricité et canalisation des eaux usées.

Mise à prix : (953.286٫000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Lundi 29 novembre 2021 devant la chambre du tribunal de première Instance Ariana à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021402564VEPA1

Avis aux créanciers

Mise en faillite

Société SNC

نوارة للتجارة خ ا

1435890S

Suivant décision du tribunal de première instance de Ben Arous chambre de conseil le 12-10-2021 relative à l'affaire n°19/291 concernant la société SNC (نوارة للتجارة خ ا) enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1435890S.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société SNC et ce à partir du 24-12-2018.

- La nomination du juge Monsieur Aymen Saadi en tant commissaire. La nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appart A 3-1 imm Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis.

Pour plus d'information contactez le 70726395.

2021402567VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES ARTISANS BIJOUTIERS «LA PERLE»

Siège social : Rue SIDI Bouraoui - Sousse

Matricule fiscal : 9240 EN C 000

C.N.S.S : 73836 - 19

Messieurs les coopérateurs de la coopérative des artisans bijoutiers «LA PERLE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 20 novembre 2021 à 11 heures au siège de la coopérative sis à Sousse à la rue Sidi Bouraoui à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2019 et 2020.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre des années 2019 et 2020.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2019 et 2020.

- Renouvellement de mandat des membres du conseil d'Administration.

- Questions diverses.

2021R02593SANB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

La société SMVDA «Aouilia1» S.A. au capital de 1.840.000dt ayant son siège social au n°26 Rue Ferdoues la Marsa Ouest Tunis, identifiant unique 1529339R

Les actionnaires de la société SMVDA «Aouilia1» sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie au siège social à la Marsa le 28 novembre 2021 à dix heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020

2- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2020

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2020

4- Affectation des résultats de l'exercice 2020

5- Approbation des conventions réglementées conclues en 2020

6- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice 2020

7- Fixer le montant des jetons de présences des administrateurs

8- Diverses et imprévus.

Le conseil informe les actionnaires que tous les documents relatifs à la dite assemblée sont à leur dispositions aux sièges de la société conformément à la réglementation en vigueur.

2021R02596SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de dinars

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 922248C

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires de la Société en assemblée générale ordinaire, le 24 novembre 2021 à 9 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

4. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

8. Questions diverses, et

9. Pouvoirs pour formalités.

2021R02598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir Kassaa

2059 - Ben Arous

MF : 1064X

Messieurs les actionnaires de la «MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 23 novembre 2021 à 11 Heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration pour l'exercice 2019;

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice;

3- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, et des états financiers du dit exercice;

4- Quitus à donner aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

6- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

7- Questions diverses.

2021R02604SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire & extraordinaire

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

SEDT «HOTEL THALASSA MAHDIA»

SA au capital de 6.786.100 D

Siège social : Immeuble MARAM Appt 4-5- El Menzah 4 - 1004 - Tunis

MF : 043075F/A/M/000

CNSS : 235348-26

Les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Développement Touristique sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra jeudi 25 novembre 2021 à 10h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2020.

3. Examen et approbation des états financiers de l'année 2020.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2020.

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020.

Les actionnaires sont également invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui se tiendra le même jour à 10h30 à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Statuer sur la continuité d'exploitation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R02634SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE

STGH «HOTEL ROYAL THALASSA MONASTIR»

SA au capital de 7.800.000 D

Siège social : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 - 1004 Tunis

Matricule CNSS : 209674-54

MF : 505061 T/A/M/000

Les actionnaires de la Société Touristique de Gestion Hôtelière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra jeudi 25 novembre 2021 à 9h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2020.

3. Examen et approbation des états financiers de l'année 2020.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2020.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2020.

2021R02635SANB3

Convocation

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002099N

MF : 2099N/AM/000

CNSS : 32239-35

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mercredi 01/12/2021, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2020. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20211021199 en date du 21/10/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Nomination de l'un des commissaires aux comptes.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

9. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021S01145SANB3

Convocation

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950 E

MF : 12950 E/A/M 000

CNSS : 68486-04

Messieurs les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Promotion Touristique, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 29/11/2021, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2020. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20211021149 en date du 21/10/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2020.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021S01146SANB3

Convocation

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20 305 000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Bp 48 El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0496170V

MF : 496170V/A/M/000

CNSS : 167821-11

Messieurs les actionnaires de la Société Balnéaire de Hammamet Sud, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 30/11/2021, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2020. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20211021219 en date du 21/10/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

10. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021S01147SANB3

Convocation

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0381514Q

MF : 381514Q/AM/000

CNSS : 221153-90

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 29/11/2021, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2020. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20211021159 en date du 21/10/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021S01148SANB3

Convocation

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

Identifiant Unique RNE : 0010973D

MF : 10973D/AM/000

CNSS : 069760-17

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique de Mahdia, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse, le mardi 30/11/2021, à 11h du matin pour statuer sur les comptes annuels 2020. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20211021179 en date du 21/10/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2020.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse durant le délai légal.

2021S01149SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020

Sté ARIJE EL-MEDINA

S.A au capital de 3.500.000 TND

I.U.: 1374534K

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ARIJE EL-MEDINA S.A. au capital de 3.500.000 dinars sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 27 novembre 2021 à 11 h du matin à l'hôtel Broj Dhiafa à Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la réunion tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2020

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2020

5. Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020

7. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020

8. Quitus au président pour l'exercice 2020

9. Quitus au directeur général pour l'exercice 2020

10. Autres sujets.

2021X01202SANB3

Report de la date de l'AGE de Jinene SA

JINENE SA

Société anonyme

Au capital de 205 000 Dinars

Siège social : 84 rue 7301 Menzah 9B Tunis

MF : 12171698

RC : B54172242011

La société Jinene SA porte à la connaissance de ses actionnaires que la réunion de l'AGE prévue le 5/11/2021 est reportée à la date de 25/11/2021 à 10H en ligne sur le lien https://meet.google.com/jnj-cvyk-wev et ce pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 388 de code des sociétés commerciales

2. Pouvoir pour des formalités.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être demandés par les actionnaires par mail envoyé au PDG de la société Jinene meznib97@gmail.com

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les actionnaires.

2021402568SANB3

Convocation

AGENCE MARITIME MOHAB.SA

IU : 003717 WAM 000

Sur décision du conseil d'administration, Messieurs les actionnaires de la société AGENCE MARITIME MOHAB sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 20 novembre 2021 à 9 heures au siège social Bureau n°112, Immeuble Donjon Khyranis, Cité Les Pins Les Berges du Lac II en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de cession d'actions entre actionnaires ;

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Modification des statuts.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social.

2021402572SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de Base de Service Agricole «NOUR»

Nom de la société : Société mutuelle de base de service agricole «NOUR»

Forme juridique : Société mutuelle de base de service agricole

M.F : 1545259L/N/M/000

R.C : C04257952017

La Société mutuelle de base de service agricole «NOUR » annonce la tenue de son assemblée générale extraordinaire, et ce, le 18 novembre 2021 à 10h au sein de la société bâtiment el Majd Beni Nafee Bizerte sud.

L'ordre du jour postera sur :

1- Nomination de commissaire aux comptes à la société mutuelle de base de service agricole «NOUR» : 2021-2022-2023

2- Approbation du règlement interne de la société mutuelle de base de service agricole «NOUR».

2021R02602SODB3

DIVERS

Avis au public

Vente de deux immeubles appartenant à la

Sté "Abdel Baki Al Ayari"

Identifiant Unique : X0178331

Maître el Heni Chokri, sis à rue Ali Dargouth n°34 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Téléphone 71331411, en tant que contrôleur d'exécution de la société "Abdel Baki Al Ayari", annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°722 sur le cahier des charges pour la cession de deux immeubles revenant à la société sus-indiquée Titre Foncier n°543496 Nabeul sa superficie est d'environ 23410m² connu sous le nom "Saniyet naifer" situé à 3 km nord-ouest de Menzel Bouzelfa Nabeul, et le Titre Foncier n°544480 Nabeul sa superficie est d'environ 20970m² connu sous le nom "Saniyet Abbassi" situé à meshiyakhit Menzel Bouzelfa à un angle et au bord al abraj Nabeul. Les personnes intéressées par cette offre, sont priées de retirer le cahier des charges en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable avec l'approbation de tous ses articles et que les offres seront acceptées dans un délai ne dépasse pas le 9/11/2021.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Essahafa et la presse en date du 21/10/2021.

2021T00985DIVD2

Perte de Titre Foncier

Mr Salah Ben Abdallah Ben Salah Borni titulaire de la carte d'identité Nationale n°01682256 délivrée le 9/3/2021 demeurant à cité Ezzouhour Grombalia Nabeul annonce la perte du certificat de titre foncier n° 609353 nommé (Hana) situé à Nabeul Selon le certificat de perte numéro 104 du 13/10/2021 délivré par le centre de la garde nationale à Grombalia.

2021R02590DIVD2

Avis

Monsieur Adel Herchi et sa femme Fathia Heni informent le public qu'il ont perdu leur titre de propriété concernant la parcelle de terre d'une superficie de 487 m situé sur la route de Mahdia klm 12 leur provenant par acte de vente daté le 22/3/2019 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi et il désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2021X01199DIVD2